



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-20

Séance du 04/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

20/03/2024

Date d'affichage

29/03/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/04/2024

et publication du :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. LO RE Gérard, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme IKHELF Dalila, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. TESSIER Pierre

Objet : Affaires financières - Budget Primitif - Année 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2024

Application agréée l.legalite.com

70_DE-078-217604863-2024-04-05-202420-BF

VU le Compte de gestion de l'exercice 2023 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet le 22 Mars 2024,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance publique du 7 mars 2024,

VU l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2024,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2023,

VU la reprise des résultats de l'exercice 2023,

VU le vote des taux d'impositions des taxes locales,

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2024 arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	14 312 708, 91 €	14 312 708, 91 €
INVESTISSEMENT	11 443 246, 40 €	11 443 246, 40 €
TOTAL	25 755 955, 31 €	25 755 955, 31 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité (Contre 6 - M. VIN Jean-Claude, Mme IKHELF Dalila, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme RANGER Michelle, M. MERCIER Dany, M. LO RE Gérard)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 5 avril 2024



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

78_DE-078-217804863-20240405-202420-BF